YERRES

Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 01.69.49.79.00
N/Ref.: NDA/PM/GG/DB

DECISION N° 2007/141

OBJET : Convention entre la Commune d'Yerres et la Société PODIUM relative à l'organisation et l'animation d'une étape classique du Baby Foot Tour les 9 et 10 juin 2007

Le Député-maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 et 2122-23

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordées au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la commune souhaite participer à une étape du Baby Foot Tour qui sera organisée le samedi 9 juin 2007 et le dimanche 10 juin 2007 sur la place du Centre Ville - 91330 Yerres.

CONSIDERANT que la proposition de la Société PODIUM, sise au 17 rue de Vauluisant – 10000 TROYES, représentée par Madame GAURIER, gérante, correspond aux intérêts de la commune.

DECIDE

D'approuver et de signer une convention relative à l'organisation et l'animation d'une étape classique du baby foot tour avec la Société PODIUM, 17 rue de Vauluisant, 10000 TROYES représentée par Madame GAURIER, gérante.

DIT que le montant de la prestation s'élève à 4.174,04 euros TTC (quatre mille cent soixante quatorze euros quatre centimes), soit 3.490,00 euros HT,

DIT que les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 25 avril 2007

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération